



L'urbanisme hier et aujourd'hui. Et demain... ?

par Jean-Claude Poutissou

Innover pour l'Homme, c'est aussi connaître et analyser les évolutions, les normes que nous créons puis nous imposons. On peut alors mieux prendre conscience des réalités, définir de nouveaux objectifs et remettre en cause les situations présentes pour progresser. Jean-Claude Poutissou nous aide dans cet exercice concernant l'urbanisme en nous faisant bénéficier de son expérience et de sa réflexion.

Regard sur le passé

Petit rappel historique

En 1853, Haussmann, nommé Préfet de la Seine, se fixe un double objectif : contrôler la ville populaire frondeuse et embellir la ville bourgeoise en l'aérant, grâce à de larges avenues. Les grandes trouées dans le lacin complexe des tissus urbains hérités du Moyen Age visent à la fois à permettre l'entrée du soleil dans les immeubles riverains et à faciliter les déplacements rapides de troupes pour juguler les émeutes urbaines. La formule du moment était alors : Paris embelli, Paris agrandi, Paris assaini !

Pour autant, à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, la tuberculose sévit tou-



Sanatorium Joffroy Martel de Janville à Passy. (Henri-Jacques Le Même) / photo Atelier2 2005

jours dans les grands centres urbains et miniers. Dans les années 1920-1930, les nombreux sanatoriums voisins des Petites Roches, d'Hauteville, de Passy prouvent l'existence d'un fléau oublié mais omniprésent dans les esprits d'une époque encore proche.

Le Corbusier et la Charte d'Athènes

A l'instar d'Haussmann, Le Corbusier dénonce la ville et la rue traditionnelle comme étant à l'origine de ce grand mal. Dès lors, il faut les faire « éclater » pour donner à l'urbanisme nouveau une charte « hygiéniste », reposant sur une trilogie salvatrice : Soleil / Espace / Verdure. La simplicité évidente de son énoncé est le garant de son efficacité : la mort de la rue est annoncée.



Le percement de l'avenue de l'Opéra, Paris. Histoire mondiale de l'Architecture et de l'Urbanisme modernes, M Ragon, Casterman, 1971.

Le Corbusier joue le rôle de porte-voix d'une architecture et d'un urbanisme révolutionnaires en rupture avec la vision conservatrice du moment. Ses talents de théoricien, de provocateur et de polémiste le conduisent à consigner sa vision de la société dans ce document devenu célèbre : la Charte d'Athènes. Sa vision hygiéniste et rationnelle (fonctionnelle) du monde inspire ces écrits.



Plan Voisin, Paris (projet Le Corbusier) / id.

Faire entrer le soleil, dégager de l'espace et le planter de verdure implique de se débarrasser de la contrainte de l'alignement sur les voies et d'inventer un urbanisme aéré, vertical, ensoleillé. Le savoir-faire des grandes entreprises du bâtiment trouve là un allié. Il permet de mettre en œuvre une technicité reposant sur la maîtrise de la préfabrication des éléments de béton armé et ainsi de libérer l'espace au sol. Les constructions peuvent monter sur des dizaines d'étages et même être portées au-dessus du sol par des structures aériennes en portiques. La construction des cellules de la machine à habiter peut commencer.



*La Cité Radieuse de Marseille (réalisation Le Corbusier).
www.fondationlecorbusier.asso.fr*

Le zonage

La ville traditionnelle et ses rues présentent aux yeux de Le Corbusier le défaut majeur de mélanger nombre de fonctions différentes. Leur difficile cohabitation rend la ville inefficace à ses yeux ; dans le prolongement d'une modernisation de la société, il lui apparaît nécessaire de scinder la ville en quatre fonctions primaires, bien différenciées géographiquement. Pour garantir cette efficacité, il prévoit l'organisation de la société autour de zones où se développent : l'Habitat, le Travail, le Déplacement et la Récréation.

Cette conception de l'urbanisme va donner naissance au « zonage » – mot-clef de notre urbanisme et toujours présent dans les documents prévisionnels : SD (Schéma Directeur), SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), PLU (Plan Local d'Urbanisme), POS (Plan d'Occupation des Sols).



*Ville contemporaine pour 3 millions d'habitants
(projet Le Corbusier) / id.*

L'application de la charte d'Athènes

Après la guerre, un certain nombre d'urgences nécessite de disposer d'un cadre opérationnel simple et efficace à court terme : reconstruction, éradication des bidonvilles – combat de l'Abbé Pierre dès 1954, arrivée des Pieds Noirs en 1962, accueil de la main d'œuvre indispensable à l'épanouissement des 30 Glorieuses.

Ce n'est pas par hasard si Claudius Petit, alors maire de Firminy et ministre de la reconstruction, se tourne vers Le Corbusier pour ériger ces nouvelles « machines à habiter ». Les grands groupes du bâtiment et des travaux publics ont pris dès avant la guerre, une position de force dans les couloirs du pouvoir, avec la réalisation de la Ligne Maginot puis du mur de l'Atlantique. La reconstruction est l'occasion de faire ressurgir leur technicité testée avant la guerre, dans la construction de bâtiments préfabriqués où l'alliance du fer et du béton permet une spectaculaire rapidité d'exécution. Au regard de l'urgence et de la rentabilité, la vision de Le Corbusier se radicalise. Les plans masses des



Habitat insalubre à Grenoble, 1914-1945
Grenoble deux siècles d'urbanisation, JF Parent, 1982

grands ensembles sont déterminés par les chemins de grues et leurs rayons de giration. Les alignements deviennent la règle, rompus de loin en loin par la verticalité brutale de tours où s'empilent les plans répétitifs.

Les zones à habiter, les ZUP (Zones d'Urbanisation Prioritaires) se développent en périphérie des villes où l'expropriation foncière est financièrement possible.

Les banlieues d'aujourd'hui sont la résultante de ces logiques. Les racines des problèmes actuels sont à rechercher dans ces visions rationalisées – mais sans âme.

1967, Loi d'Orientation Foncière

L'urbanisme à l'échelle nationale s'organise. L'Etat centralisateur décide de frapper un grand coup et met en place une vision planificatrice du développement du territoire. Les opérations au coup par coup sous la pression de l'urgence doivent cesser au profit d'une programmation organisée et validée par les élus locaux. Leur rôle va progressivement monter en puissance. C'est à cette date qu'apparaît l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Elle produit en 1970 le Livre Blanc qui conduit au Schéma Directeur de la Région Grenobloise. Les Plans d'Occupation des Sols se mettent en place dans la décennie suivante.

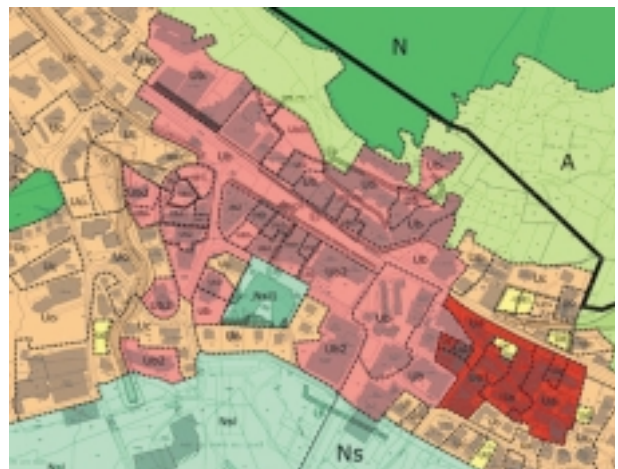
Documents d'urbanisme prévisionnel

Les outils mis en oeuvre sont essentiellement techniques et politiques – technocratiques – diront d'aucuns, considérant qu'à cette occasion le pouvoir a échappé aux élus, au profit de spécialistes de toute nature : économistes, géo-

graphes, architectes, paysagistes, juristes, prévisionnistes...

Ces documents, pour l'essentiel, reposent sur le zonage qui compartimente le territoire en secteurs, par fonction principale. A l'échelle de communes, le Plan d'Occupation des Sols (POS), aujourd'hui Plan Local d'Urbanisme (PLU) est connu du grand public à travers son document graphique dit de zonage et son règlement. Ce dernier décrit les règles à respecter pour obtenir les autorisations de construire, si le projet est conforme à la vocation de la zone.

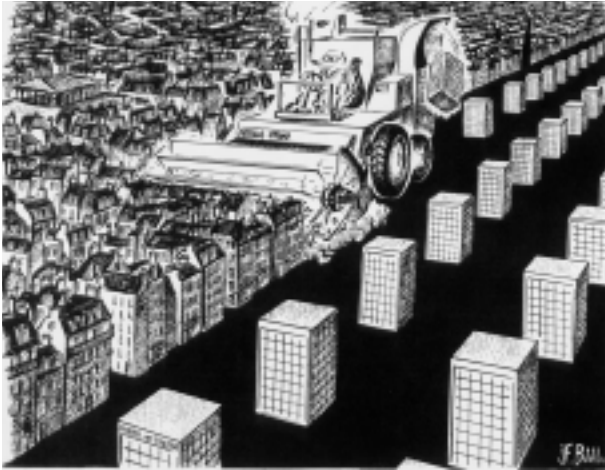
Certaines de ces règles sont directement inspirées par les thèses hygiénistes du moment et par la vision routière des ingénieurs du ministère de l'équipement. Elles décrivent sommairement le cadre bâti général du territoire concerné ; leur objectif essentiel vise à opérer une organisation du marché foncier et immobilier. Parmi les 15 articles du règlement des POS, apparaît un article surprenant – le n° 11 – traitant de l'aspect des constructions. Cette considération très subjective s'intercale au milieu de prescriptions techniques gérant : autorisations/interdictions de construire, distances par rapport aux voies, aux voisins, hauteurs de bâtiment, surfaces minimales de terrain, coefficient d'occupation du sol.



Extrait plan de zonage du PLU de Val d'Isère approuvé
le 16-01-2008 / Atelier 2 – base cadastre

Modernisme et régionalisme

Dans ce contexte, la présence de cet article interroge. Le modernisme pratiqué par les architectes des années 1950-1960 se limite à une simplification outrancière des formes. Le slogan mal assimilé du Bauhaus – *less is more* – « le moins c'est le plus » – sert d'alibi à une architecture dépouillée, mais surtout totalement appauvrie. Les rares exceptions dont celles de Le Corbusier – à l'occasion, plasticien remarquable – ne cachent pas une désespérante platitude architecturale.



Dessin de JF Batellier.

En banlieue, cubes, boîtes et casiers s'empilent, traduisant une rationalité économique équivalente à celle de l'Union Soviétique.

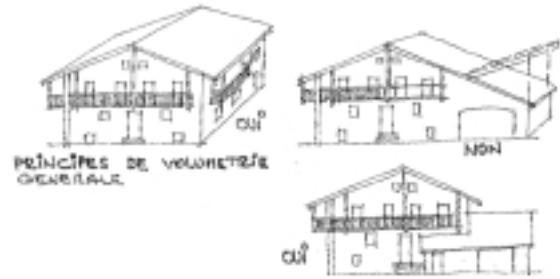
En ville, les destructions de quartiers historiques provoquent chez les populations des sursauts d'indignation.

Le développement du tourisme de masse s'ajoute à ces phénomènes : on découvre d'autres architectures. Dans les premiers lotissements, il n'est pas rare de voir se construire à côté de la villa « moderne » plus ou moins maîtrisée, la maison grecque ou le chalet savoyard admiré lors des dernières vacances. Face à l'émotion d'une partie de la population devant ce mélange de genres, le législateur met en place un dispositif afin de réguler l'aspect architectural des constructions. L'article 11 introduit donc la possibilité de faire respecter des règles s'inspirant directement de l'architecture traditionnelle locale.



Contrastes vieux quartiers et modernité : les tours de l'île Verte et le chaos des toits du quartier St Laurent, 1973. Grenoble de 1965 à 1985 – Paysage et politique de la Ville, J Joly et JF Parent, PUG, 1988.

Au cours des années 1970 / 1990, on redécouvre « les référents culturels locaux » conduisant à « l'intégration architecturale » et à la mise en place du courant dit régionaliste.



Extrait cahier de recommandations architecturales du PLU de Val d'Isère approuvé le 16-01-2008 / Atelier 2

Du Postmodernisme à aujourd'hui

Les architectes français n'ont jamais aimé se mouler dans des carcans réputés trop rigides. Les pentes de toiture imposées, le choix des matériaux réduit à un échantillon toujours trop étroit provoquent alors une double réaction. La première chez les architectes qui dénoncent le frein imposé à leur créativité et conduisant à une architecture de plagiat. La seconde, chez les fabricants de matériaux et les grosses entreprises qui voient là une limitation à l'innovation technologique et à leur marché. Les actions conjointes des architectes et des entreprises ont conduit à une libération (relative) des contraintes réglementaires. Actuellement, refléurit une architecture débarrassée des référents culturels locaux et faisant bonne place aux nouvelles technologies. Parallèlement, la commission de Bruxelles met en œuvre, y compris dans le domaine architectural et urbanistique, une normalisation européenne souvent décriée par les professionnels concernés.

Regard sur l'avenir

Les 60 prochaines années ?

Les derniers paramètres qui vont influencer l'architecture et l'urbanisme de la prochaine décennie sont déjà en place. Parmi ceux-ci, on peut déjà mesurer l'influence des principaux :

• La domotique

L'évolution technologique des constructions intègre aujourd'hui ces aspects "facilitateurs" du quotidien. Nombre de consommateurs succombent à l'argument objectif du plus facile, du plus économique ou de la meilleure gestion. L'évolution technologique est portée comme l'étendard du progrès. Quelques voix s'élèvent pour dénoncer une société de consommation dont le but serait de créer de nouveaux besoins pour justifier sa croissance.



La maison new age de José Bové.
www.josebove.over-blog.com



Es'pace – architecture et environnement / www.es-space.com

• L'écologie

Innovation sociale ? Evolution technologique récupérée par la société de consommation ? La dimension marketing de l'estampille « écologique » n'a échappé à personne. Les plus grands groupes industriels, agro-alimentaires et financiers utilisent sans vergogne cette étiquette pour vendre, au détriment des réalités fondamentales de notre planète.

Pour autant, les caractéristiques constructives sont directement réorientées en fonction des critères écologiques. L'architecture traditionnelle pratiquait l'écologie passive qui avait l'intelligence du site, déterminant l'orientation des bâtiments et leur organisation interne. Aujourd'hui, elle est réputée insuffisante pour gérer les nouvelles aspirations de la société technologique. En conséquence, les constructions nouvelles doivent s'équiper d'une technologie lourde permettant la réalisation de bâtiments économes en énergie, voire autarciques. L'absence d'écobilans ne garantit pas l'efficacité générale du système.

• La sécurité

La commission européenne de Bruxelles nous livrait récemment une réflexion lourde de consé-

quences. Dans un élan sécuritaire, certainement imprégné de l'ambiance paranoïaque dans laquelle la société occidentale est entretenue – à tort ou à raison – la commission nous demandait de mettre en oeuvre un urbanisme sécurisé. En clair, plus de recoins, plus de cachettes pour les terroristes et leurs bombes. A quand les pelouses rases et plates entourant les constructions, comme les glacis aux pieds des forteresses ? L'inquiétude est réelle de voir se développer le fantasme de la sécurité outrancière. Orwell, qui dès 1949, écrivait son fameux roman *1984*, faisait oeuvre de visionnaire, malgré le peu d'éléments dont il disposait à l'époque. Le Royaume-Uni et ses centaines de milliers de caméras préfigure un monde paraît-il plus sûr.

Un monde technologique

Parallèlement les outils se développent et continuent leur course effrénée vers le meilleur et vers le pire. L'informatique et les nanotechnologies vont certainement nous aider à vaincre les maladies les plus graves, tout en nous mettant sous la coupe réglée du grand frère qui nous fait croire que nous vivons dans le meilleur des mondes.

Les déplacements virtuels limiteront nos dépenses d'énergie, les vidéoconférences remplaceront avantageusement ces mouvements browniens qui agitent notre petit monde. Le colloque de 2047 se tiendra dans un grand globe virtuel dans lequel nous aurons décidé d'entrer pour nous isoler du monde et réfléchir à notre destinée.

Toutes les petites mains qui auront la tâche pénible de travailler la matière vivront dans des machines à habiter mobiles, interchangeable, évolutives, telles que les rêvaient nos architectes visionnaires des années 60. Ils avaient tort parce qu'ils avaient raison trop tôt : ils nous avaient prouvé cela dès l'année 2000 (Cf. croquis ci-dessous).



La ville flottante de Paul Maymont,
 première étude à Kyoto, 1959 / www.olats.org

La maîtrise de l'avenir

Pendant ce temps-là, la grande machine administrative française continue son chemin sur la lancée initiée par De Gaulle et les grands commis de l'Etat. La France se projette dans l'avenir à travers nombre d'initiatives qui nous engagent pour les 30 ans à venir dans une continuité que l'on pourrait croire garantie et tranquille. En 2000, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise a révisé son Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme qui datait de 1973. Ses projections et prescriptions sont établies jusqu'à l'horizon 2020. Les raisonnements portent sur des logiques de développement inscrites dans une linéarité chronologique, extrapolation des dernières décennies.

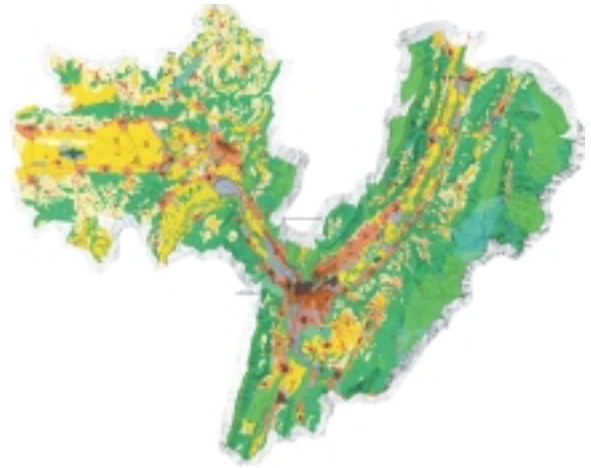
Des choix politiques sont arrêtés dans une vision anticipatrice (gouverner c'est prévoir) pour corriger les tendances naturelles de développement qu'il convient de réfréner. Par exemple le choix de limiter l'urbanisation, voire de l'interdire, dans certains secteurs sauvegardés, pour conserver des espaces de respiration au milieu d'une urbanisation galopante.

La montagne continue de s'équiper en corrigeant ses stratégies pour prendre en compte les modifications climatiques ressenties.

Parallèlement, les documents d'urbanisme locaux déroulent une logique sur la décennie à venir en prolongeant l'histoire et en tentant d'organiser l'espace au mieux des prévisions raisonnables et en s'adaptant aux demandes pressenties.

Jusqu'alors l'Etat exerce un pouvoir efficace - trop - aux yeux de certains élus pour qui décentralisation voudrait signifier liberté d'action à l'échelle de leurs territoires. Cette lourdeur administrative tant décriée est peut-être la régulation la plus efficace devant un laisser-faire qu'un capitalisme sauvage voudrait instaurer.

La commission chargée d'identifier les « freins à la croissance », mise en place par le gouverne-



Carte des sols du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise - 2000
www.region-grenoble.org

ment actuel, semble avoir ressenti cette volonté planificatrice comme étant effectivement une entrave.

On peut donc craindre qu'une levée de ces contraintes au bénéfice d'un libéralisme sauvage ne débouche sur la banlieue absolue que B. Charbonneau décrivait en 1969 dans son livre *Les Jardins de Babylone*.



Jean-Claude Poutissou,
Architecte urbaniste
Atelier 2

Jean-Claude Poutissou est architecte DPLG, Urbaniste Docteur en Etudes Urbaines et Diplômé de l'Institut de Topométrie du CNAM. A la tête d'Atelier-2, cabinet d'Architecture et d'Urbanisme, il est chargé de cours à l'Université Joseph Fourier depuis plus de trente ans, enseignant tant dans le cadre de la formation continue (collectivités territoriales, entreprises) qu'aux étudiants de l'IUT et des licences scientifiques et techniques.

LES PUBLICATIONS DE L'AUEG

ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE DE GRENOBLE
7C CHEMIN DES PRÉS - INOVALLÉE - 38240 MEYLAN
Tél. : 33 (0)4 76 18 28 65 - Fax : 33 (0)4 76 18 28 45
E-mail : aueg@wanadoo.fr - Site : www.aueg.org

Création graphique : Alice Giraud
Directeur de la publication : Jean Bornarel

